

Comment se déroule le bilan ?

Phase
d'accueil

- Présentation de **notre méthodologie**
- Repérage de **vos parcours** et de vos attentes par rapport au bilan

Phase
d'investigation

- **Analyse** de votre parcours
- **Validation** de vos acquis
- **Exploration** de vos intérêts
- **Clarification** de vos motivations
- **Elaboration** de pistes
- **Identification** des débouchés possibles

Phase de
conclusion

- **Validation** de votre projet
- **Détermination** du plan d'action
- **Remise** de la synthèse écrite

Suivi post-bilan
Suivi à 6 et 12 mois

Notre équipe

ALICE possède **une expérience de 20 ans** dans l'accompagnement professionnel et la création d'entreprise.

Nos consultants Bilan, psychologues de formation, vous proposent leur expertise dans la formalisation et la réalisation de projet (bilans de compétences, bilans d'orientation, suivi VAE...).

Nos consultants Emploi et Création d'entreprise pourront également vous apporter leurs conseils.

Nos lieux d'accueil

Cergy St Christophe

24 avenue du Martelet
95800 CERGY
(RER A, gare Cergy St Christophe)

Garges-lès-Gonesse

« Espace Europe »
Bâtiment 2
36 avenue Joliot Curie
95140 GARGES-LES-GONESSE
(RER D, gare Sarcelles/Garges-lès-Gonesse)

Pour en savoir plus

Contactez nous
Tél. : 01 34 35 34 50 / Fax : 01 34 35 34 54
Mail : association.alice@wanadoo.fr

www.association-alice.fr

Septembre 2011
Association loi 1901
Reconnue d'Intérêt général



Vous avez :

**UNE SOLIDE EXPERIENCE,
DES QUESTIONS SUR VOTRE
DEVENIR PROFESSIONNEL**

+

Nous possédons :

**UNE EXPERTISE EN GESTION
DE CARRIERES**

=

*Ensemble nous pouvons
élaborer :*

**VOTRE BILAN DE
COMPÉTENCES**



Pourquoi faire un bilan de compétences ?

La démarche de bilan est souvent motivée par un **questionnement personnel et professionnel** visant à :

- Mieux se connaître (savoir déceler ses connaissances, capacités d'apprentissage, qualités personnelles...)
- Repérer, approfondir et valoriser ses compétences
- Identifier ses possibilités d'évolution et de mobilité interne
- Préparer une éventuelle réorientation (changer d'entreprise, de secteur, de métier...)
- Valider le souhait de créer sa propre activité / entreprise
- Anticiper un changement de situation (reprise d'emploi suite à un congé parental ou un arrêt maladie longue durée, licenciement, mutation, fusion, préretraite...)

A l'issue du bilan, plusieurs voies peuvent se profiler ...

- ➔ Mieux vous positionner dans votre poste actuel (vous le réapproprier)
- ➔ Changer de poste et/ou d'entreprise
- ➔ Intégrer une formation qualifiante ou diplômante
- ➔ Vous orienter vers un nouveau métier
- ➔ Vous inscrire dans une démarche VAE
- ➔ Vous engager dans une démarche de création d'entreprise

Notre méthodologie

Le bilan est personnalisé et se déroule sur une durée comprise **entre 6 et 16 semaines** (selon votre convenance) dans un espace convivial propice à l'**écoute** et au respect de la **confidentialité**.

Il dure **24 heures** réparties ainsi :

- ➔ 16 heures d'entretien face à face
- ➔ 4 heures de passation de tests
- ➔ 4 heures de recherches documentaires

*Une heure d'entretien post-suivi sera assurée
Des échanges téléphoniques ou par mails
sont également possibles*

Nos outils

- ➔ **Entretiens individuels** basés sur une dynamique d'échanges interpersonnels (récit de vie au travail, photolangage, ADVP)
- ➔ **Tests de personnalité, de valeurs et d'intérêts professionnels** (motivation)
- ➔ **Questionnaires et grilles** d'auto-analyse
- ➔ **Ressources documentaires** : Fiches ROME, CIDJ et référentiel métiers.
- ➔ **Conseils** relatifs à la TRE et aux démarches à suivre pour créer son activité.

Qui peut en bénéficier ?

- Tout salarié du secteur privé** (en CDD ou CDI)
- Tout salarié de la fonction publique** (titulaire ou non)
- Profession libérale et commerçant**
- Demandeur d'emploi** (sous certaines conditions d'éligibilité)

Comment financer votre bilan ?

Votre bilan peut-être réalisé **pendant ou en dehors de votre temps de travail** et financé :

- Par votre employeur** dans le cadre de votre plan de formation ou du DIF
- Par l'organisme paritaire financeur** dont vous dépendez (Fongecif, OPCA, Agefiph...)
- A titre individuel**

*Plusieurs possibilités de prise en charge existent selon votre statut.
Contactez-nous pour étudier celle qui vous correspond le mieux.
ALICE est un organisme agréé FONGECIF.*